

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

OBJECTIFS STRATEGIQUES POUR LE DIRECTEUR D'ADMINISTRATION DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Période 2026-2031

LA MISSION :

Diriger et coordonner l'ensemble des activités de sa direction d'administration afin de :

- Garantir une exécution loyale et correcte des décisions politiques ;
- Assurer une bonne organisation des établissements scolaires dont la COCOF est pouvoir organisateur ;
- Fournir une contribution pertinente, efficace et cohérente à la préparation des stratégies politiques ;
- Donner un service de qualité à ses usagers : les associations, les citoyens (dont les familles et les élèves des établissements scolaire).

1. Définition des orientations, objectifs et plans d'actions

Pour les matières qui relève de sa compétence, le DA élabore et propose au Conseil de direction et/ou au membre du Collège compétent des objectifs et des plans à long et court termes pour son administration afin de donner une vision et une direction claire en cohérence avec la déclaration de politique générale de la COCOF et pour ce qui est de l'enseignement en cohérence avec les réglementations du pouvoir régulateur : la Fédération Wallonie Bruxelles. Il pilote les services dont il a la responsabilité ~~et les directions d'administration~~, en soutenant chaque conseiller chef de service individuellement et en organisant un travail collégial interservices.

2. Analyses, recommandations et préparation des politiques et réglementations

Le DA formule des propositions et répond aux demandes du Membre du Collège compétent en formulant des avis motivés de manière à permettre au pouvoir politique de prendre les décisions appropriées, en pleine connaissance des éléments pertinents.

3. Exécution des politiques

Le DA dirige, coordonne et contrôle l'exécution des politiques décidées par le(s) Membre du Collège(s) ainsi que pour l'enseignement par le pouvoir régulateur : la FWB, de manière à mettre en œuvre leur exécution rapide, efficace et cohérente entre les services et les différentes directions d'administration.

4. Organisation, gestion et coordination des activités

Le DA participe, comme membre du Conseil de direction, à l'organisation de l'administration. Il organise, coordonne et contrôle les activités de sa direction de manière à assurer une exécution rapide, efficace et cohérente des missions qui lui sont confiées.

5. Gestion des équipes et communication interne

Il promeut la coopération et la concertation entre les services concernés au sein de l'administration.

6. Communication et relations externes

Il entretient des relations et établit une communication effective avec le monde extérieur de manière à assurer un bon flux des informations, à alimenter ses services et à garder le contact avec le terrain. Il veille à promouvoir de façon efficace les établissements scolaires de la COCOF.

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES :

OBJECTIFS STRATÉGIQUES COMMUNS DES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION DE LA COCOF.

- Assurer la mise en œuvre de la déclaration politique de la COCOF et exécuter les décisions du Collège.
- S'engager à respecter les objectifs du plan stratégique en cours (PS3.0 – 2024-2028) de la COCOF et à les mettre en œuvre.
- Veiller à ce que chaque projet de chacune des DA aille dans le sens ou, a minima, ne contredise pas ce plan.
- S'engager, dans le cadre d'une répartition équitable des dossiers et projets transversaux, à être sponsor de certains de ces projets et dossiers.
- Assurer la coopération des services de sa DA dans la mise en œuvre les projets transversaux déployés dans l'Administration (non-marchand, plan diversité, commission délibérative, annuaire d'experts, Irisbox, PMO, renforcement de la communauté de management, synergie avec les autres administrations, risk et crisis management, etc.).
- Promouvoir l'Administration, en plus de sa DA, auprès des publics externes, participer au rayonnement de la COCOF en tant qu'administration.
- Œuvrer à améliorer l'efficacité de l'Administration et son innovation en soutenant des projets en faveur de ces objectifs.
- Garantir la continuité du service public et gérer les difficultés et crises dans le respect de la réglementation tout en veillant à garder comme objectif prioritaire les besoins des bénéficiaires et des utilisateurs des services et des associations agréées et subventionnées.
- Garantir une communication externe efficace et adaptée tant vis-à-vis des associations que vis-à-vis des bénéficiaires et du grand public.
- Respecter et promouvoir, dans ses projets, actions et dans sa communication, les valeurs de l'Administration.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES SPÉCIFIQUES DE LA DA ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET TRANSPORT SCOLAIRE

OS n°1 : Diriger quotidiennement son administration dans le but d'organiser les établissements scolaires dont la COCOF est PO, motiver les agents, directions, enseignants et de développer la qualité de la performance de l'administration et des établissements scolaires.

Objectif opérationnel 1

Encadrer et soutenir le travail des responsables des différentes unités administratives et établissements scolaires et veiller à l'organisation efficace et efficiente du travail au sein des différents services, écoles et autres services scolaires.

Objectif opérationnel 2

Evaluer de manière continue le fonctionnement des services/entités/établissements scolaires afin d'en améliorer l'organisation, le fonctionnement et la qualité du travail réalisé.
Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue, orienté vers les parties prenantes.

Objectif opérationnel 3

Développer un plan de formation continue des membres du personnel (connaissances techniques, soft skills...) et soutenir les écoles dans le programme de formation continue de leurs enseignants.

Objectif opérationnel 4

Optimaliser l'occupation des locaux dans une optique de maîtrise des coûts et de gestion rationnelle de l'énergie.

Objectif opérationnel 5

Organiser un système de partage de l'information entre les agents, les directions d'écoles et de services scolaires et avec les services travaillant en lien avec ceux-ci.

OS n°2 : Piloter l'organisation des établissements scolaires dont la COCOF est Pouvoir organisateurs

Objectif opérationnel 1

Mettre en œuvre l'organisation de l'enseignement dans les écoles dont la COCOF est PO dans le respect des réglementations de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Objectif opérationnel 2

Établir annuellement un rapport statistique de l'enseignement de la COCOF à transmettre au Membre du Collège compétent.

Objectif opérationnel 3

Mettre en œuvre un système de contrôle interne efficace.

Piloter la mise en œuvre des projets d'établissement au sein de chaque école : promouvoir les valeurs de l'enseignement officiel

OS n°3 : Exécuter avec loyauté les décisions du Collège et de la Fédération Wallonie Bruxelles en ce qui concerne l'enseignement et mettre en œuvre les réglementations et les décisions politiques

Objectif opérationnel 1

Exécuter loyalement et dans les délais impartis les décisions du Collège et du Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles pour ce qui concernent l'organisation de l'enseignement en respectant le devoir de neutralité et le principe de légalité dans l'applications des décisions et des recommandations.

Objectif opérationnel 2

Elaborer un programme d'actions annuel à transmettre aux Membres du Collège compétent.

Objectif opérationnel 3

Améliorer les processus de gestion budgétaires et comptables, ainsi qu'assurer le contrôle des dépenses, des subventions et l'évaluation de leurs résultats

Vérifier que les procédures de marchés publics soient correctement exécutées

OS n°4 : Renforcer les collaborations et synergies avec la Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie Bruxelles et les autres acteurs publics et privés

Objectif opérationnel 1

Développer et consolider les partenariats externes avec les acteurs clés comme le CPEONS, le CECP, la FAPEO, l'ULB, le Service écoles de la Région de Bruxelles-Capitale, l'ARES, la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, ...

Objectif opérationnel 2

Poursuivre le partenariat constructif qui s'est créé avec les organisations syndicales ~~et~~

Objectif opérationnel 3

Développer les collaborations avec Bruxelles Formation afin d'améliorer de manière continue la qualité de la formation professionnelle, son efficience, la visibilité de l'offre de formations en utilisant les outils existants (dont les appels à projets) et en les optimisant de manière conjointe si nécessaire.

Garantir une coopération étroite et efficace avec le centre esp au travers de la mise en œuvre de son Contrat de gestion

Développer une articulation plus étroite avec le service public d'emploi, Actilisé, tout particulièrement en matière d'orientation des chercheurs d'emploi vers la formation PME en alternance ainsi que de service aux secteurs et aux entreprises, de développement de l'offre.

OS n°5 : Améliorer l'attractivité des écoles organisées par la COCOF

Objectif opérationnel 1

Renforcer l'image de marque de chacune école et développer l'offre d'enseignement (y compris en alternance) la plus adéquate pour le contexte bruxellois.

Objectif opérationnel 2

Augmenter l'attractivité du campus du CERIA, au travers des écoles et des services qui le composent ; Poursuivre la politique d'amélioration du cadre de vie du campus (piétonnisation, mobilité active, espaces verts, ...)

Objectif opérationnel 3

Finaliser le déploiement des deux écoles à pédagogies actives : Ecole Jules Verne et le Lab Marie Curie

Objectif opérationnel 4

Développer une programmation artistique et culturelle à l'Auditorium Jacques Brel, en développant une offre plus orientée vers les étudiants et l'environnement proche du campus.

Objectif opérationnel 5 :

Accompagner la mise en place du pôle sportif du CERIA, par la mise en place d'une ASBL de gestion et le développement d'une offre sportive augmentée pour les étudiants et les clubs sportifs bruxellois

OS n°6 : Promotion de la réussite et des langues

Objectif opérationnel 1

Suivre les contrats d'objectifs réalisés dans chaque école et vérifier si les objectifs fixés sont réalisés ; si des ajustements doivent être réalisés, orienter les moyens pour y parvenir.

Objectif opérationnel 2

Mettre en œuvre un plan de formation continue des enseignants, axé notamment sur l'égalité de la réussite à l'école, l'école inclusive, la lutte contre les discriminations,

Objectif opérationnel 3

Poursuivre la politique de diminution des coûts pour l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire, avec une attention particulière pour les publics précarisés généraliser le pack de fourniture de rentrée scolaire.

Objectif opérationnel 4

Elaborer une stratégie en vue de promouvoir l'excellence de la maîtrise de la langue française au sein des écoles, le bilinguisme et le multilinguisme.

OS n°7 : Améliorer la mobilité internationale des élèves, des étudiants et des apprenants en formation professionnelle

Objectif opérationnel 1

Généraliser le programme Erasmus dans l'ensemble des écoles

OS n°8 : Améliorer l'efficacité des transports scolaires des enfants qui fréquentent l'enseignement spécialisé

Objectif opérationnel 1

Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie permettant de réduire le temps de transport des enfants et d'améliorer les conditions de travail des accompagnateurs scolaires.

Objectif opérationnel 2

Poursuivre la réflexion avec la société de transports publics bruxellois de manière à optimiser les conditions du transport scolaire ;

OS n°9 : Développer la recherche scientifique

Objectif opérationnel 1

Evaluer le plan de recherche scientifique pluriannuel et le faire valider par le Ministre de tutelle

Objectif opérationnel 2

Renforcer le soutien pédagogique et scientifique au département technique et scientifique de la HELdB,

OS n°10 : Contribuer au développement et au pilotage de la Formation professionnelle

Objectif opérationnel 1

Inscrire l'action du Service de formation professionnelle dans les orientations gouvernementales, dont le Plan Formation 2020 de la Stratégie GO4Brussels 2025, la réforme systémique horizon 2035...

Objectif opérationnel 2

Assurer, via le Service Formation PME de la COCOF, le développement d'une Formation PME en alternance de qualité et garantir, prioritairement, l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement et de la formation en alternance dans l'entreprise au travers de la mission opérationnelle du SFPME

Objectif opérationnel 3

Soutenir le redéploiement du réseau des organismes d'insertion socioprofessionnelle, en articulation étroite avec les organismes publics concernés ; Bruxelles Formation, ACTIRIS et l'Agence FSE, et en partenariat avec le secteur au travers d'un monitoring annuel et une évaluation des résultats de la convention pluriannuelle avec la Febisp

Objectif opérationnel 4

Augmenter la contribution du service de formation professionnelle au développement de la validation des compétences en tant que service support (administratif et financier) et opérateur (SFPME, en coopération avec l'efp et l'enseignement de promotion sociale de la COCOF), au travers de la coordination bruxelloise de la validation des compétences

Objectif opérationnel 5

Développer le rôle de centre d'expertise et d'appui pédagogique, juridique, administrative et financière du Service de formation professionnelle, notamment au travers de sa contribution au monitoring, à l'évaluation, à la diffusion et à la programmation de l'offre de formation, d'insertion et de validation, en coopération avec l'efp, Bruxelles Formation et Actiris.